

BARREAU DE TOULOUSE

---

ÉLOGE

DE

M<sup>e</sup> DE SAINT-GRESSE

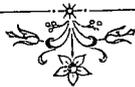
---

*Discours prononcé le 10 Décembre 1911  
à la rentrée solennelle de la Conférence des Avocats stagiaires,*

PAR

**M<sup>e</sup> Roger BASAX**

AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE TOULOUSE  
LAURÉAT DE LA CONFÉRENCE (PRIX FOURTANIER)



TOULOUSE

IMPRIMERIE SEBILLE, BONNET, SUCESSEUR  
2, RUE ROMIGUIÈRES, 2

—  
1912

## Eloge de M<sup>e</sup> de Saint-Gresse

---

MONSIEUR LE BATONNIER,

MESSIEURS,

Rappeler la vie et la carrière de M. de Saint-Gresse c'est évoquer à la fois un passé plus éloigné de nous par la dissemblance des idées que par la durée du temps parcouru. Il ne serait pas sans intérêt de faire revivre un instant ce passé pour y puiser des enseignements sur les hommes qui l'ont illustré et ainsi rechercher dans l'état de leur âme, dans la connaissance des milieux où ils ont vécu, la formation de leurs pensées et la cause déterminante de leurs actions. Mais le cadre de ce discours ne comporte pas de très longs développements.

Charles-Joseph-Gaspard de Saint-Gresse na-

quit à Auch, le 16 juillet 1814, d'une famille de vieille noblesse qui, suivant une tradition dont on ne saurait garantir l'exactitude, aurait eu son berceau dans quelque cité grecque. Il était le second de deux enfants. Son père avait vu la fortune familiale engloutie dans la tourmente révolutionnaire. Imbu de l'idée que la France était là où se trouvait le Roi, il n'avait pas hésité à quitter son pays pour s'enrôler dans l'armée de Condé. La Restauration, il est vrai, le récompensa par la Croix de chevalier de Saint-Louis et les fonctions de Directeur des contributions directes dans le Gers.

Commencées au petit séminaire d'Auch, les études du jeune Charles de Saint-Gresse s'achevèrent au lycée de cette ville, et l'année 1832 en marqua le terme. A ce moment, dut se poser impérieusement devant le jeune homme le problème de son avenir. Le père, homme remarquablement instruit et intelligent, n'avait su amasser aucun pécule. Charles de Saint-Gresse, ses humanités achevées, passa quelque temps à la campagne, parmi les siens. Nature ardente, il consacrait toutes ses journées à la chasse, pour laquelle il avait une vraie passion. Les collines du Haut Gers sont abruptes et dénudées. Le jeune homme en escaladait les pentes avec tout l'entrain d'un tempérament robuste et enfiévré. Ces courses à travers les coteaux, cette agitation qui le poussait vers les aventures et les surprises de la chasse avaient laissé dans sa mémoire une impression qu'il aimait plus tard

à rappeler non sans une sorte d'attendrissement. On peut en induire que cette vie de plein air et de recueillement n'avait pas été sans influence sur la formation de son esprit et qu'il avait puisé dans le rude contact avec la terre de Gascogne la robustesse du corps et de l'intelligence qui devaient lui être nécessaires pendant son séjour à Paris.

Il y arriva peu après plein d'espoir. D'abord hésitant, il s'était enfin décidé au départ, sur les conseils de sa mère. Il tenait d'elle l'énergie du caractère. Bien vite il se heurta aux difficultés matérielles de l'existence. Il connut la gêne. En même temps qu'il suivait les cours de l'École de droit il professait la philosophie à l'Institution Delavigne. Il avait dix-sept ans, l'âge de ses élèves.

Peu après il fut nommé successivement professeur de philosophie au collège de Bergerac en 1835 et chargé de cours au lycée d'Amiens vers la même époque. Il pouvait espérer dans l'enseignement une carrière brillante. Il refusa cependant l'une et l'autre de ces situations. Il aimait mieux garder son indépendance.

Les idées de Charles de Saint-Gresse auraient pu se ressentir de l'éducation puisée jadis dans sa famille. Fils d'émigré, il semblait devoir être porté soit par la rancœur des maux infligés aux siens, soit par le regret des traditions disparues, à se faire le champion d'idées qui lui avaient été inspirées par son éducation première. Mais, nature généreuse, il se sentait poussé vers des

sentiments dictés par le cœur. Des échos affaiblis de la Révolution et des principes démocratiques proclamés par elle, était né dans l'âme du jeune homme un amour ardent de la liberté. Il fut de cette génération parmi laquelle se forma, vers 1830, l'embryon du nouveau parti républicain. Les grandes légendes sur l'époque révolutionnaire étaient déjà fermées. Thiers faisait paraître son *Histoire de la Révolution* dont Sainte-Beuve disait qu'elle produisait un peu l'effet d'une *Marseillaise*. Un vent de libéralisme soufflait sur la France. M. de Saint-Gresse embrassa les idées nouvelles avec tout l'enthousiasme de sa jeunesse et de son cœur.

Il était certes arrivé à Paris au moment précis qui convenait le mieux à ses aspirations. La monarchie de Juillet, qu'un vieux républicain a baptisée la meilleure des républiques, vient d'inaugurer un régime nouveau. Par contraste avec les chartes archaïques que la Révolution a détruites, une ère de liberté semble venue. C'est l'époque des grandes luttes parlementaires, et jamais la tribune n'a retenti de pareils accents. C'est aussi l'époque où triomphe une philosophie spiritualiste dont Cousin a, peu d'années auparavant, agité le flambeau dans ses cours de la Sorbonne, l'époque où Montalembert tente de concilier la liberté avec le catholicisme, où Lacordaire va, au nom de la liberté, illustrer sa robe de moine par les conférences de Notre-Dame, où Lamennais va parler au peuple une langue enflammée.

Charles de Saint-Gresse fréquentera tous les cénacles où le mouvement libéral qui prépare la Révolution de 48 se trouve magnifié. Il se lie avec Jules Simon, né la même année que lui, avec le philosophe Buchez, avec maints autres parmi les libéraux d'alors. Il est en relation avec Lamartine, qui a déjà publié des poésies empreintes du plus pur spiritualisme.

Spiritualiste et républicain, M. de Saint-Gresse le sera toute sa vie. Il a trouvé d'abord en lui-même le principe de cette double foi. Il ne conçoit pas la liberté sans la République, de même qu'il ne conçoit pas la liberté sans Dieu, d'où elle émane comme tout principe universel et nécessaire selon la formule de l'école spiritualiste. A mesure qu'il avancera dans la vie il ne fera que développer ce double sentiment, si bien que lorsqu'il voudra exprimer son culte pour la liberté il dira, comme il en avait plus tard coutume : « Je crois à la liberté comme à l'évangile », la comparant ainsi à ce qui fut à ses yeux la plus haute expression de la vérité.

Les manifestations libérales de l'époque ne se contentaient pas de la parole et du geste. Elles se traduisaient encore par le costume et une chevelure abondante. Des gilets rutilants à grands ramages, des vêtements à larges revers attestaient l'ardeur des convictions. Charles de Saint-Gresse n'avait pas failli à la tradition romantique. Un chapeau à larges bords dont il conserva toute sa vie le type et d'où émergeait une abondante chevelure, donnait à ses traits

une expression à la fois d'énergie et de distinction. On sentait en effet chez ce démocrate une pointe d'aristocratie que la transmission atavique avait mise en lui et malgré lui.

Il est superflu de dire que ses opinions républicaines avaient fait scandale dans le Gers. Parmi les membres de sa famille et parmi ses relations du pays natal on le considérait comme un homme dangereux, disposé à battre en brèche les idées bourgeoises si promptes à s'apeurer. Sa bonté naturelle ne gardait nulle rancœur d'une sorte d'ostracisme qui lui avait été longtemps infligé et que le temps, d'ailleurs, avait fini par effacer.

M. de Saint-Gresse avait à peine trente ans quand M. de Salvandy, député du Gers, jeta les yeux sur lui pour une place de suppléant prévisoire à la Faculté de droit de Toulouse. Il accepta, mais un acte d'indépendance la lui fit perdre bientôt. Il n'eut de cesse qu'il n'eût été réintégré, et trois mois après donna sa démission, disant joyeusement adieu à ce qu'il appelait les catacombes infréquentées du droit romain.

Il se sentait irrésistiblement attiré vers le barreau. Déjà, durant son séjour à Paris, dans les cénacles politiques où il avait fréquenté, il s'était exercé dans l'art difficile de la parole. Il avait écouté les voix les plus éloquentes de l'époque. Il était éloquent lui-même, d'une éloquence imagée, fougueuse, heurtée, éloquence de tribun dont il avait aussi l'ampleur du geste, le masque

et l'éclat du regard. C'était bien la barre qui convenait à ce tempérament enthousiaste, épris de mouvement, d'action, de vie ardente. La chaire de la Faculté de droit était décidément trop étroite pour lui. Il le comprit enfin. Souvent d'ailleurs, durant ses années d'étude, après ces réunions de jeunes hommes dans lesquelles à toutes les époques, mais vers 1830 surtout, la jeunesse a trouvé des accents inspirés par le cœur pour dénoncer les abus, flétrir le tyran et tracer des plans chimériques de cité future, les amis de Charles de Saint-Gresse, conquis par son éloquence prenante, lui avaient montré sa voie. Il hésitait alors; peut-être doutait-il encore de lui-même? Mais en 1844, quand il est admis au barreau de Toulouse, il est maître de sa pensée et conscient du pouvoir de sa parole. Il a trente ans. C'est à un âge plus jeune que d'ordinaire on aborde pour la première fois la barre et qu'on prend le beau titre d'avocat. On en porte seulement le titre, à vingt ans, si instruit qu'on puisse être de cette science si complexe du Droit que personne n'ose se vanter de posséder toute, eût-on pour exprimer sa pensée la plus riche des langues, on n'est pas encore tout à fait un avocat. Il faut aussi la très haute conscience de ses devoirs, et l'âge seul peut en donner la plénitude. Il faut surtout posséder une autre science plus complexe, plus enchevêtrée, dont on ne trouve les rudiments dans aucun livre, et si difficile qu'elle reste toujours ignorée de beaucoup; il faut apprendre à connaître le cœur humain.

Il faut tout cela pour être vraiment digne du beau titre d'avocat et je peux dire que M<sup>e</sup> de Saint-Gresse en fut digne du premier jour. La science du droit il avait auparavant reçu mission de l'enseigner. Il savait lire dans le cœur humain pour avoir beaucoup vécu dans le commerce des hommes, et la haute conscience de ses devoirs il l'avait puisée dans la tradition familiale.

Il eut au Palais des débuts brillants. C'est à la Conférence des avocats stagiaires qu'il prit pour la première fois la parole. Ecoutez, Messieurs, en quels termes M<sup>e</sup> Albert le rappelait quarante ans plus tard : C'est à la grande Conférence que pour la première fois nous l'entendîmes discourir en public sur une question d'état des plus ardues : rien qui trahît la moindre hésitation dans l'attitude, l'accent, l'argumentation et ses développements, rien qui décelât l'inexpérience des premiers pas. Loin de là ; nous fûmes littéralement éblouis par le prestige entraînant des séductions oratoires, par la véhémence de l'élocution, par l'abondante richesse de son langage. Et du premier au dernier nous dîmes : Le dernier venu passe maître. »

Le dernier venu avait pris son essor. Dès son premier essai, M<sup>e</sup> de Saint-Gresse s'était imposé à l'admiration de ses jeunes confrères. Ils le chargèrent de prononcer le discours de rentrée à la Conférence du stage. Il choisit pour sujet de sa harangue : *L'éloquence parlementaire en France depuis 1789*. Quel sujet pouvait mieux con-

venir à son talent? Il trouva sans peine de beaux accents pour exalter les hommes de la Révolution et leur œuvre, car ce qu'il exaltait en eux c'étaient ses propres idées, ses espoirs et ses enthousiasmes.

Sa réputation d'éloquence franchissait bientôt les limites étroites du Palais. Quelques années encore, et son nom allait venir dans la faveur du public l'égal des plus grands dont s'honorait alors le barreau de Toulouse. Ces noms étaient : Ferral, Alexandre Fourtanier, Mazoyer et Decamps, Timbal et Bahuaud, Faure, Jean Gasc, Tournayre, juristes éminents, procéduriers habiles, redoutables adversaires contre lesquels M<sup>e</sup> de Saint-Gresse pouvait bientôt combattre à armes égales. Tous ont disparu.

Mais du haut de leurs cadres ils président encore, un peu raides en leurs hautes cravates, les réunions du Conseil de l'Ordre, dont ils furent jadis. Et si parfois, de cette Cour où ils vécurent le meilleur de leur vie, le bruit affaibli de nos plaidoiries parvient jusqu'à eux, ils doivent sourire s'ils sont seuls. Nous leur semblons sans force, sans invention, si secs et si froids. Quoi, plus d'exordes pompeux, plus de périodes sonores, plus de vibrantes péroraisons! La plaidoirie se meurt.

Non, la plaidoirie s'est transformée. Le nombre des talents reste le même, et Dieu merci, au barreau de Toulouse, les modèles, depuis, ne manquèrent jamais aux jeunes. Mais la conception de la vie a changé et avec elle le goût s'est

modifié. Des genres littéraires qui avaient eu jadis la faveur du public sont tombés dans l'oubli; d'autres, parce qu'ils étaient au service d'intérêts matériels inhérents à la vie même, se sont adaptés aux besoins du moment, se sont transformés. Et nous, qui savons la réputation des grands maîtres de la barre de jadis, l'influence qu'ils surent acquérir, le prestige de leur parole, nous ne les comprenons pas tout à fait, nous sommes obligés, pour apprécier tout leur talent, de nous reporter par la pensée à l'époque et dans les milieux où ils vécurent.

C'est que l'éloquence d'alors n'était pas la même que celle de nos jours. L'esprit classique régnait encore et la rhétorique de Quintilien était observée ou tout au moins vénérée. On sacrifiait souvent à l'expression la netteté de l'idée et l'art de persuader empruntait sa force à la conviction de l'orateur et à la manière dont il savait mettre en mouvement les passions. La synthèse brillait plus que l'analyse. Des découvertes scientifiques de ces derniers temps et de la méthode analytique qui les a créées est sorti un ordre de choses nouveau. L'éloquence s'est orientée vers un autre objectif. D'inspirée par le cœur, ainsi qu'elle avait la prétention de l'être, elle est devenue soumise à la raison, et ce qu'elle a perdu en élévation de pensée elle l'a regagné par la précision des arguments. Elle brille moins aujourd'hui par la valeur des mots que par l'examen et le groupement des faits, et la persuasion s'adresse plus à la raison positive qu'au sentiment.

M<sup>e</sup> de Saint-Gresse appliquait la méthode synthétique, traitant la disposition du sujet d'une manière large et sans le noyer dans les détails. Il ne nous a pas été possible de connaître son mode de préparation ni s'il écrivait entièrement ses discours ou en traçait seulement le plan. Cette seconde manière paraît mieux convenir à l'idée que nous nous sommes formée de son talent et de la facilité de son élocution. Ce que l'on peut affirmer c'est qu'il travaillait longuement ses dossiers. C'était d'ailleurs une coquetterie des hommes de 1830 de tenir à la réputation de travailleur. M<sup>e</sup> Duffaure, presque de la même génération que M<sup>e</sup> de Saint-Gresse, quoique de quelques années plus âgé que lui, avait transporté au ministère de la justice les habitudes d'opiniâtre labeur contractées par l'avocat. On raconte qu'il avait coutume de se lever chaque jour à deux heures du matin pour se livrer à l'étude. Et lorsque Président du Conseil sous le septennat du maréchal de Mac-Mahon il assistait aux soirées de l'Elysée, c'est à cette heure matinale qu'il y apparaissait, laissant à beaucoup l'impression qu'il ne s'était pas couché, alors qu'il venait de quitter son lit.

M<sup>e</sup> de Saint-Gresse ne manquait pas à la tradition. On l'entendait souvent vers le milieu de la nuit traverser les appartements pour aller à ses chers dossiers. Il apportait à les préparer un soin scrupuleux, annotait chaque pièce, ne laissait dans l'ombre le moindre point.

Mais à l'audience quelle énergie et quelle fougue. Tout en lui forçait l'attention : sa haute taille, la carrure de ses épaules, le développement de son front, l'énergie de ses traits, dont la couleur des yeux adoucissait la sévérité. Il avait une verve chaleureuse, d'éclatantes images, tant de flamme qu'il faisait passer sa conviction dans l'âme de ceux qui l'entendaient. A cet orateur puissant il fallait des débats à sa taille, l'atmosphère des grands procès d'assises où se jouent l'honneur et la vie, celle des procès civils où les problèmes les plus hauts de philosophie se posent, des procès de presse où les systèmes politiques et les gouvernements se discutent.

Et de fait, pendant près de trente ans, sa parole éloquente a retenti dans tous les grands débats qui ont passionné l'opinion publique. Il a trouvé au barreau les plus hautes récompenses qu'avocat puisse rêver; il a connu les plus beaux triomphes oratoires. Il s'était donné tout entier à sa profession; elle lui a ouvert en retour toute grande la source pure de ses joies.

Pendant près de trente ans, que d'énergie dépensée au service des causes les plus diverses, que de labeur et d'éloquence! Il plaide les causes criminelles les plus retentissantes de l'époque : l'affaire Souffarés à Toulouse, celle des faiseuses d'anges à Montauban. Il a le rôle envié dans les procès civils les plus complexes et les plus lourds, en face des maîtres les plus réputés du temps : à Toulouse, le procès d'Hautpoul, de Lor-

dat. le procès de la Banque Claireau, de la succession Teulade; dans les tribunaux voisins où sa réputation le conduit : à Castres, contre Jacques Piou, l'affaire Sablayroles; à Pau, contre M<sup>e</sup> Allou, le procès Brauhauban.

Le temps a effacé le souvenir de bien d'autres causes qui passionnèrent un moment les esprits et dans lesquelles retentit la parole de M<sup>e</sup> de Saint-Gresse, mais pour sa gloire il en reste assez dans la mémoire de tous; il sera toujours l'avocat incomparable du procès Lacordaire et le défenseur passionné de Léotade.

Je me souviens d'avoir souvent entendu dans le Condomois, d'où la famille de M<sup>e</sup> de Saint-Gresse était originaire, de très vieilles gens raconter à leur manière et en ménageant mes jeunes oreilles les débats de ce dernier procès. Ils aimaient citer, tant elle leur semblait empreinte de noblesse, la réponse que le frère Léotade aurait faite au Président de la Baume, qui lui demandait le nom de son défenseur : « Dieu et Monsieur de Saint-Gresse », aurait-il répondu.

Ces braves gens étaient pour leur part assurés de l'innocence du frère et se fussent laissé brûler plutôt que d'en démordre. Je partageais leur conviction, et cette réponse de légende m'emplissait d'enthousiasme. J'imaginai confusément M<sup>e</sup> de Saint-Gresse disputant à des juges inexorables et que je détestais, la vie et l'honneur du malheureux frère.

Mes vieux amis sont morts depuis longtemps, mais le souvenir du fameux procès persiste tou-

jours vivace dans notre région et le nom de M<sup>e</sup> de Saint-Gresse y reste indissolublement attaché.

A la vérité, il n'était pas seul au banc de la défense. M<sup>e</sup> Jean Gasc assistait également Léotade et c'est lui que le sort favorisa.

Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de vous retracer les épisodes de ce procès qui dura trente audiences au cours de deux sessions d'assises, ni de vous dépeindre les mouvements de la foule dont les passions politiques et religieuses étaient soulevées par une longue et violente campagne de presse, ni les incroyables mesures d'ordre prises. C'est là de l'histoire locale.

Les débats s'ouvrirent le 7 février 1848 au milieu de l'émotion générale. Elle devait croître d'heure en heure. Dès le premier jour, un courant d'opinion défavorable à l'accusé se dessina; les murmures de la foule parvenaient jusqu'au banc de la défense. M. le Procureur général d'Oms, M<sup>e</sup> Joly, l'avocat de la partie civile, multipliaient et croisaient leurs attaques. M<sup>e</sup> de Saint-Gresse tint tête à tous, dominant le prétoire de sa grande taille, il ripostait à chacun avec sa verve passionnée, poussait l'adversaire, l'accablait, se redressait plus énergique quand un trait plus droit l'avait lui-même atteint. Il galvanisa la défense.

Le 25 février 1848, les débats touchaient à leur fin. M<sup>e</sup> Joly avait la parole. Soudain, dans la salle circulèrent les plus folles nouvelles; on disait que la Révolution était maîtresse de Paris, que

le roi avait abdiqué, que le gouvernement provisoire s'était constitué à l'Hôtel de Ville. Elles se confirmaient bientôt; l'audience était levée au milieu de l'émotion de tous et l'affaire Létade renvoyée à une prochaine session.

Des assises extraordinaires s'ouvrirent au mois de mars au milieu de la même affluence. M<sup>e</sup> Gasc présenta en termes éloquents la défense de l'accusé. M. le Procureur général ne répliqua point. La parole fut donnée à M<sup>e</sup> de Saint-Gresse. Il se leva et fit la déclaration suivante : « Dans l'acte commun qui nous avait unis, M<sup>e</sup> Gasc et moi, il était convenu que je devais répliquer. Puisque M. le Procureur général ne prend pas la parole, la plaidoirie de mon confrère reste complète et entière. Je ne voudrais pas, par un sentiment de vanité personnelle, enlever quelque chose à l'autorité de l'argumentation et du langage tenu par le chef de la défense. Je renonce donc à la parole. »

Et M<sup>e</sup> de Saint-Gresse, qui était jeune et avait l'impatient ardeur de la jeunesse, donna ainsi en cette occasion mémorable la mesure de sa grande modestie. Il n'eut pas la joie dont il avait sans doute au cours de ces débats rêvé bien souvent, de jeter aux juges le cri suprême de sa conviction. Il avait du moins soutenu l'accusé durant les longs jours d'audience, de toute la vigueur de son incomparable talent, et par là méritait de rester dans le souvenir de tous, le défenseur de Létade.

Quelques années encore, et M<sup>e</sup> de Saint-Gresse

allait, pour sa gloire, défendre devant la Cour de Toulouse, « contre des nullités » mesquines, le testament du père Lacordaire.

L'avocat libéral pouvait-il rêver plus belle cause? Elle éveillait en son cœur les chers souvenirs de sa jeunesse enthousiaste. Lacordaire! Ce nom sonnait à ses oreilles comme un chant de liberté et dans ses yeux devait passer la vision du moine blanc, emplissant Notre-Dame des éclats de sa divine éloquence. M<sup>e</sup> de Saint-Gresse puisa dans son émotion pour évoquer l'âme du grand dominicain des accents qu'on ne trouve qu'un jour, et M<sup>e</sup> Albert, qui l'entendit, a pu dire :  
« Durant trois audiences, la flamme de l'inspiration illuminant cette défense héroïque, un souffle puissant l'éleva et la maintint au delà du procès jusqu'aux régions souveraines de la pensée; il y eut par intervalles des frémissements d'enthousiasme sur les sièges de la Cour. »

Ce fut le plus beau chant de la carrière. Elle pouvait maintenant se terminer.

Survinrent en effet les événements du 4 septembre 1870. Les idées qui triomphaient étaient celles de M<sup>e</sup> de Saint-Gresse. Il les avait défendues à l'heure où il y avait péril à les défendre. Le soir du 2 décembre 1851, il était allé apporter au journal *L'Emancipation* sa protestation contre le Coup d'Etat, et en 1858 n'avait dû qu'à M. le Premier président Piou d'échapper à l'exil. Qu'il saluât avec transport l'avènement des principes républicains, il en avait le droit, il les avait défendus sans défaillance.

Peu de mois après il fut appelé à occuper successivement le siège de Procureur général et celui de Premier Président de ce ressort. Notre tâche serait achevée si nous n'avions à cœur de dire que dans ces hautes fonctions où le Président de Saint-Gresse représentait l'union étroite entre la magistrature et le barreau, il honora autant la première qu'il avait honoré l'autre auparavant. Le choix que le gouvernement fit de lui rassura les esprits alarmés par les rumeurs de la place publique. On savait que ce libéral veillerait au maintien de la justice et au respect de la loi. La justice n'avait-elle pas été, en effet, avec la liberté la grande passion de sa vie? Avocat, il l'avait servi de toute la puissance de son talent, magistrat, il allait apporter à la servir son grand savoir et sa haute conscience.

Le barreau put croire ne l'avoir pas tout à fait perdu. Il aimait assister à ses fêtes intimes où il venait, disait-il, respirer l'air natal. Et que de fois le Premier Président de Saint-Gresse donna à ses confrères de la veille l'impression que l'avocat n'était pas tout à fait mort en lui. Il suivait les débats avec une attention scrupuleuse et une infinie bienveillance, et parfois il était pris, gagné tout entier par l'intérêt de la discussion. Les mots qui dans sa bouche éloquente avaient Peu tant de prestige le prenaient à son tour. On le voyait alors, vieillard puissant, le corps mi-penché, écrasant devant lui sa toque, les yeux dans les yeux de l'avocat, suivre le développement de la plaidoirie; on sentait que sa pensée la

précédait, la complétait ou la réfutait irrésistiblement, et il semblait par instants qu'il allait se lever.

M. de Saint-Gresse exerça sa haute fonction jusqu'en 1884. Il prit alors sa retraite après avoir refusé un siège à la Cour de cassation. Il avait conservé le souvenir de l'existence heureuse que ses jeunes années avaient éprouvée à la campagne. Il y voulut vivre jusqu'à la fin, tournant son esprit vers les graves pensées de l'au delà. Il s'était retiré dans sa propriété du Lot-et-Garonne, à Moncaut. C'est là qu'un autre avocat éminent comme lui, et dont les échos de ce Palais ont à peine oublié les accents éloquents, se rendait chaque année comme en un pieux pèlerinage pour lui témoigner son amitié et sa reconnaissance, car c'est au Président de Saint-Gresse que M<sup>e</sup> Ebelot devait d'avoir illustré le barreau de Toulouse.

Non loin de Moncaut, au milieu des champs, il est un cimetière de campagne. Le cintre de la vieille porte en est joli. M. de Saint-Gresse aimait suivre le chemin creux qui y mène. C'est là qu'il a voulu reposer, parmi d'humbles tombes.

Noble et haute figure dont les principaux traits furent l'énergie du caractère, le talent de l'esprit et la bonté du cœur, M<sup>e</sup> de Saint-Gresse mérite de se survivre dans notre mémoire et de recevoir l'hommage respectueux que notre admiration lui apporte aujourd'hui.

Nous devons la plupart des documents qui nous ont aidé dans cette étude à l'obligeante communication de M<sup>me</sup> Lestrade de Saint-Gresse, fidèle gardienne du souvenir de son père, et à M. du Cos de Saint-Barthélemy, son cousin.

Qu'ils reçoivent ici nos remerciements.